
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 12 octobre 2015

Une première suisse, grâce aux tpg : enfin un certificat reconnu pour le métier de conducteur en transports publics

Grâce au programme de formation mis en place par les Transports publics genevois, en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle (OFPC) et continue ainsi que l'Union des Transports Publics (UTP), les conducteurs de tram, bus ou trolleybus peuvent désormais obtenir un certificat de formation continue reconnu dans le canton de Genève. Ils étaient 49 aujourd'hui à venir recevoir des mains de la direction des tpg, en présence du magistrat en charge des transports, leur précieux certificat qui fait d'eux, aujourd'hui, les premiers conducteurs de transports publics de Suisse à être diplômés pour leur métier !

Le métier de conducteur en transports publics est très exigeant : il faut faire preuve de résistance au stress, d'une attention de tous les instants, tenir des horaires tout en garantissant en priorité la sécurité – la sienne, celle des passagers et des autres usagers de la route – et en même temps être avenant et prendre le temps de renseigner les clients. Parallèlement, il y a la loi qui impose des règlements stricts à respecter : un permis de conduire professionnel à décrocher, des tests psychotechniques à réussir ou encore, pour les conducteurs d'autobus, des cours de formation continue à suivre pour garder le sésame qui les autorise à exercer leur métier.

Pourtant, jusqu'à récemment, le métier de conducteur était en mal de reconnaissance puisqu'il n'existait aucun diplôme officiel le certifiant. C'est désormais chose faite : grâce à la formation mise en place par les tpg et à leurs démarches auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour faire reconnaître au niveau cantonal le certificat de formation continue obtenu au terme de la formation, le département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève a reconnu ce certificat en juillet 2014, une première au niveau suisse !

Pratiquement, la formation est destinée à tout conducteur tpg en possession d'un permis de conduire professionnel autobus, tram ou trolleybus. Le cursus est composé de plusieurs modules destinés à valider des connaissances théoriques et des compétences professionnelles spécifiques au métier. Chaque module est confirmé par un examen et/ou une attestation basés sur le règlement de formation et d'examen élaboré en accord avec l'OFPC et l'Union des Transports Publics (UTP).

Un secteur appelé à devenir plus concurrentiel

Le marché de l'emploi a changé : aujourd'hui on ne fait plus forcément toute sa carrière professionnelle dans la même entreprise. A cela s'ajoute une situation économique qui rend la mobilité professionnelle moins aisée, un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel et dans le domaine spécifique du transport public, une nouvelle filière professionnelle qui va arriver sur le marché de la formation en 2016 : le CFC d'agent de transports publics qui amènera de nouveaux concurrents dans le secteur. Le certificat de conducteurs en transports publics mis sur pied par les tpg permet aux conducteurs de se prévaloir d'un papier officiellement reconnu démontrant leur capacité à apprendre et à se former, essentiel s'ils souhaitent un jour accéder à d'autres métiers.

Pour cette première volée, ils sont 49 conductrices et conducteurs des tpg à avoir relevé le défi. Leur certificat, paraphé par la Direction générale des tpg et le Département de l'instruction publique, leur a été remis aujourd'hui en présence de Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge de l'environnement, des transports et de l'agriculture, de la Présidence a.i., de la Direction de l'entreprise et des formateurs – pas peu fiers de leurs élèves !

Contact : Isabel Pereira, attachée de presse, +41 22 308 35 29 ou pereira.i@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'Etat de Genève.
